

2017-11-14
2017-6580

GROUP

4

HERBICIDE

ADAMA Clopyralid 360

Herbicide Liquide

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges vivaces et annuelles dans les grandes cultures et les terres non cultivées.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : clopyralide: 360 g/L (sous forme de sel de monoéthanolamine)

N° D'HOMOLOGATION 32898 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON

**DANGER : IRRITANT POUR LES YEUX
L'ABSORPTION CUTANÉE EST NOCIVE
PEUT IRRITER LA PEAU**

CONTENU NET: 3,4 L - vrac

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma Group au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures sur 24)

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Avenue

Winnipeg, Manitoba

R3B 0X1

1-855-264-6262

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
DANGER : IRRITANT POUR LES YEUX
L'ABSORPTION CUTANÉE EST NOCIVE
PEUT IRRITER LA PEAU

COMBUSTIBLE

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Les travailleurs doivent porter un pantalon long, un vêtement à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques. Ils doivent porter des lunettes de sécurité ou un écran facial pendant le mélange et le chargement. Le port de gants n'est pas obligatoire durant l'application avec un pulvérisateur à rampe d'aspersion, mais il l'est pour le mélange, le chargement, le nettoyage et la réparation.

Ne pas entrer ni laisser des travailleurs pénétrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application à toutes les cultures.

APRÈS LA PULVÉRISATION OU À LA FIN DE LA JOURNÉE : Prendre une douche immédiatement. Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin de la période de travail; les ranger et les laver à part avec de l'eau chaude et du savon avant de les remettre.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à administrer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas expédier ni entreposer avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple, les sols sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et mal drainé (par exemple, des sols compactés ou à texture fine, comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'on prévoit de fortes précipitations.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit à l'écart de la nourriture, des aliments pour animaux, des engrais, des semences, des insecticides, des fongicides ou autres pesticides ou herbicides destinés à être utilisés sur des cultures sensibles à ADAMA Clopyralid 360. Conserver dans un endroit chauffé; si le produit est gelé, l'amener à la température ambiante et agiter avant l'utilisation.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ADAMA Clopyralid 360

Herbicide Liquide

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges vivaces et annuelles dans les grandes cultures et les terres non cultivées.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : clopyralide: 360 g/L (sous forme de sel de monoéthanolamine)

N° D'HOMOLOGATION 32898 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON

**DANGER : IRRITANT POUR LES YEUX
L'ABSORPTION CUTANÉE EST NOCIVE
PEUT IRRITER LA PEAU**

CONTENU NET: 3,4 L - vrac

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma Group au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures sur 24)

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Avenue

Winnipeg, Manitoba

R3B 0X1

1-855-264-6262

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
DANGER : IRRITANT POUR LES YEUX
L'ABSORPTION CUTANÉE EST NOCIVE
PEUT IRRITER LA PEAU

COMBUSTIBLE

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Les travailleurs doivent porter un pantalon long, un vêtement à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques. Ils doivent porter des lunettes de sécurité ou un écran facial pendant le mélange et le chargement. Le port de gants n'est pas obligatoire durant l'application avec un pulvérisateur à rampe d'aspersion, mais il l'est pour le mélange, le chargement, le nettoyage et la réparation.

Ne pas entrer ni laisser des travailleurs pénétrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application à toutes les cultures.

APRÈS LA PULVÉRISATION OU À LA FIN DE LA JOURNÉE : Prendre une douche immédiatement. Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin de la période de travail; les ranger et les laver à part avec de l'eau chaude et du savon avant de les remettre.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à administrer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas expédier ni entreposer avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple, les sols sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et mal drainé (par exemple, des sols compactés ou à texture fine, comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'on prévoit de fortes précipitations.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit à l'écart de la nourriture, des aliments pour animaux, des engrais, des semences, des insecticides, des fongicides ou autres pesticides ou herbicides destinés à être utilisés sur des cultures sensibles à ADAMA Clopyralid 360. Conserver dans un endroit chauffé; si le produit est gelé, l'amener à la température ambiante et agiter avant l'utilisation.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ADAMA Clopyralid 360 est un concentré liquide qui doit être dilué dans de l'eau. Il s'applique dans les cultures de colza (canola), de betterave à sucre, sur les terres en jachère, dans les cultures de lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), de blé (printemps), d'orge (printemps), d'avoine, sur les graminées au stade de semis ou établies et destinées à la production de semence et de fourrage, sur les terres agricoles non cultivées. ADAMA Clopyralid 360 est rapidement absorbé par les feuilles et les racines et se diffuse dans les plantes aussi bien vers le haut que vers le bas. Il est utilisé pour supprimer le chardon des champs, la renouée liseron, la matricaire inodore, le séneçon vulgaire et la luzerne spontanée. Il réprime en outre la croissance du laiteron des champs en détruisant les parties aériennes.

MODE D'EMPLOI

CULTURES ET VÉGÉTATION

Ne pas utiliser dans les serres.

Plantes sensibles

Ne pas appliquer ADAMA Clopyralid 360 directement sur le tournesol, les légumineuses (telles que pois, haricots, lentilles ou luzerne), les fruits et légumes, les fleurs et autres plantes à feuilles larges que l'on désire protéger. Voir à ce qu'ADAMA Clopyralid 360 n'entre pas non plus en contact avec les plantes énumérées ci-dessus et prendre les précautions nécessaires pour que le brouillard de pulvérisation ne dérive pas vers ces plantes. Il pourrait rester des résidus ADAMA Clopyralid 360 dans le sol la saison prochaine, ce qui entraverait alors la croissance des plantes sensibles.

Des précautions spéciales doivent être prises en cas d'application dans des zones non cultivées comme les bords de chemins, les pipelines et les voies ferrées où il pourrait y avoir de la végétation à conserver sensible. Ne pas appliquer sur, ou permettre la dérive vers, la végétation à conserver sensible comme la vesce ou le trèfle pouvant se trouver sur les berges.

Zones non ciblées

Éviter de contaminer l'eau, les fossés d'irrigation ou les terres non ciblées par le traitement. Ne pas utiliser ADAMA Clopyralid 360 dans les zones suivantes : eaux stagnantes ou courantes, côtés internes ou fonds des fossés d'irrigation, endroits où l'eau de surface peut s'écouler vers les terres labourables, occupées ou destinées à être occupées par des cultures sensibles.

Rotation des cultures

Les terres déjà traitées à ADAMA Clopyralid 360 peuvent être ensemencées l'année suivante en blé, avoine, orge, seigle (mais non contre-ensemencées de légumineuses, trèfles ou luzerne), graminées fourragères, lin, colza (canola) ou moutarde; elles peuvent aussi être laissées en jachère d'été.

Au cours de l'année suivant le traitement, ne pas semer d'autres cultures que celles susmentionnées.

Mélange en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique, engendrant entre autres une réduction de l'efficacité ou l'accroissement du taux de dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait donc communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. à 1-855-264-6262 ou <http://www.adama.com/canada/en/crop-protection> pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas précisément recommandé sur l'étiquette du produit antiparasitaire en question. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur une étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

Pâturage et récolte pour la nourriture pour les animaux

Il n'y a aucune restriction relativement au pâturage ou au fourrage traités à ADAMA Clopyralid 360. Si c'est nécessaire, on peut faire brouter le bétail dans les zones traitées immédiatement après l'application.

Fumier et paille

Les résidus d'herbicide accumulés dans la paille peuvent être nocifs pour certaines plantes sensibles. Il ne faut donc pas utiliser de la paille ou des résidus de cultures traitées comme compost ou paillis pour des plantes à feuilles larges sensibles. Si la paille ou les résidus sont utilisés comme litière ou comme nourriture pour les animaux, n'épandre ensuite ce fumier que dans les champs réservés aux cultures qui tolèrent le clopyralide comme le blé, l'orge, l'avoine, le seigle, les graminées fourragères, le colza (canola) ou le lin. Ne pas faire pousser de pois, de haricots, de lentilles, de pommes de terre, de tournesols ni d'autres cultures sensibles sur une terre qui a été recouverte au cours des 12 derniers mois de paille contenant des résidus ADAMA Clopyralid 360.

ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION ET CONTENANTS

Procéder à l'application seulement lorsque le risque de dérive dans les zones d'habitation ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles, parcs) est faible. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et du réglage de l'équipement de pulvérisation.

Pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser de gouttelettes de diamètre inférieur à la taille moyenne correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Pour réduire la dérive du brouillard de pulvérisation :

- Utiliser des buses à grand débit qui projettent la bouillie en grosses gouttelettes.
- Utiliser des jets à faible pression (200 à 275 kPa).
- Pulvériser la bouillie à une dose de 100 à 200 L/ha.
- Ne pas faire le traitement si la vitesse du vent dépasse 15 km/h.

Nettoyage de l'équipement

L'équipement utilisé pour pulvériser ADAMA Clopyralid 360 doit être nettoyé à fond avant de servir à l'application d'autres pesticides sur des cultures sensibles. Pour connaître la marche à suivre détaillée pour le nettoyage de l'équipement de pulvérisation, communiquer avec le détaillant ADAMA Clopyralid 360.

MODE D'APPLICATION

Préparation de la bouillie de pulvérisation

Pour préparer la bouillie de pulvérisation, verser environ la moitié de la quantité d'eau voulue dans le réservoir du pulvérisateur puis, en agitant mécaniquement ou avec une conduite de retour en cuve, ajouter la quantité recommandée ADAMA Clopyralid 360. Bien mélanger le tout dans le réservoir. Ajouter ensuite l'herbicide dans le mélange. Continuer à agiter et ajouter le reste de l'eau.

Doses d'application de la bouillie de pulvérisation

Appliquer ADAMA Clopyralid 360 à raison de 0,28 à 0,83 L/ha plus tout autre herbicide approuvé pour le mélange en réservoir à la dose recommandée dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète (100 à 200 L/ha de bouillie de pulvérisation). Employer un pulvérisateur terrestre réglé à une pression de 200 à 275 kPa. Effectuer le traitement lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et en pleine croissance, lorsque le chardon des champs se trouve entre le stade de la rosette et celui du prébourgeonnement et avant que les bourgeons ne soient violacés, et avant que la luzerne spontanée n'atteigne une hauteur de 5 à 50 cm.

Pour le traitement localisé de zones infestées de mauvaises herbes, mélanger la quantité nécessaire ADAMA Clopyralid 360 dans 200 L d'eau et appliquer sur une superficie de 1000 m². Se référer au tableau ci-dessous pour connaître la bonne quantité ADAMA Clopyralid 360 à utiliser :

Dose recommandée ADAMA Clopyralid 360 par hectare	Quantité nécessaire ADAMA Clopyralid 360 pour traiter 1000 m ²
0,28 L	28 mL
0,42 L	42 mL
0,56 L	56 mL
0,83 L	83 mL

Conversions approximatives :

200 à 275 kPa = 30 à 40 lb/po²

100 à 200 L/ha = 10 à 20 gallons/acre

1 mètre carré = 1,2 verge carrée

1 L/ha = 14 oz liq/acre

MODE D'EMPLOI – Herbicide ADAMA Clopyralid 360 appliqué seul

ZONES CULTIVÉES ET NON CULTIVÉES

Mauvaises herbes supprimées	Taux [♦]
chardon des champs (parties érigées) vesce (<i>Vicia</i> spp.) trèfle alsike	0,42 L/ha
chardon des champs matricaire inodore renouée liseron laiteron des champs (parties érigées) sénéçon vulgaire luzerne spontanée petite herbe à poux petite oseille (répression) marguerite blanche (répression) kudzu (pour répression à court terme des parties érigées)	0,56 L/ha
chardon des champs (suppression tout au long de la saison avec réduction de la population l'année suivante) kudzu (pour répression allant jusqu'à la saison complète des parties érigées)	0,83 L/ha

♦ Pour connaître le bon dosage, voir ci-dessous les sections portant sur chaque culture.

Stades des mauvaises herbes au moment de l'application

ADAMA Clopyralid 360 devrait être appliqué lorsque le chardon des champs, le laiteron des champs et la matricaire inodore sont le stade entre de la rosette et celui du prébourgeonnement. On obtient de meilleurs résultats quand le chardon des champs est en pleine croissance et que l'humidité du sol est telle qu'elle favorise une croissance rapide. ADAMA Clopyralid 360 risque d'être beaucoup moins efficace si le sol est sec et si les conditions sont défavorables à la croissance; il ne donnera pas non plus de bons résultats si le chardon des champs a atteint le stade où le bourgeon est violacé.

Suppression du chardon des champs

Pour supprimer le chardon des champs (parties aériennes), appliquer ADAMA Clopyralid 360 à raison de 0,42 L/ha, ce qui est suffisant pour enrayer la croissance des parties aériennes pendant une période de 6 à 8 semaines. Une nouvelle repousse peut se produire à la fin de la saison, sans toutefois compromettre la récolte.

Pour supprimer la croissance des parties aériennes du chardon des champs pendant toute la saison, porter la dose d'ADAMA Clopyralid 360 à 0,56 L/ha. Cette dose permettra généralement de supprimer le chardon des champs pendant toute la saison. Les rhizomes ne seront toutefois pas tous éliminés et une repousse peut se produire à la fin de la saison de croissance.

Pour supprimer la croissance des parties aériennes du chardon des champs pendant toute la saison de telle sorte que la population de cette mauvaise herbe sera aussi réduite l'année suivante, appliquer ADAMA Clopyralid 360 à raison de 0,83 L/ha. Cette dose permettra de supprimer le chardon des champs pendant toute la saison et de le réprimer pour la saison suivante; on réduit ainsi le nombre total de pousses de chardon des champs dans la zone traitée.

Kudzu

Dans les zones non agricoles des terres agricoles, par ex. les zones de stockage, les bâtiments de ferme, le long des clôtures, il est requis de répéter les applications annuelles avec un volume de pulvérisation minimum de 200 L/ha pour réprimer cette vigne en raison de la repousse des tubercules et des collets et des nouvelles pousses de semences dormantes par suite de la perturbation du sol. Il peut être requis de répéter les applications annuelles avec un minimum de 100 L/ha d'eau dans les champs cultivés, y compris la jachère, où la présence de semences de kudzu est connue. On peut effectuer l'application au moyen d'un pulvérisateur à dos ou portatif pour les infestations mineures.

COLZA (CANOLA) (Ouest canadien seulement)

À utiliser pour les variétés polonaises et argentines, y compris le colza (canola). ADAMA Clopyralid 360 doit être dilué dans de l'eau et appliqué lorsque le stade foliaire de la culture se situe entre 2 et 6 feuilles pour supprimer efficacement le chardon des champs, la matricaire inodore, le séneçon vulgaire, la renouée liseron, les parties aériennes du laiteron des champs et la luzerne spontanée. Pour avoir des instructions portant uniquement sur la suppression du chardon des champs, se référer à la section intitulée «Suppression du chardon des champs».

Mélanges en réservoir pour les cultures de canola

SE RÉFÉRER AUX ÉTIQUETTES DE CES HERBICIDES POUR CONNAÎTRE LES AUTRES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LES TAUX (S'ILS NE SONT PAS INDIQUÉS CI-DESSOUS), LE CALENDRIER D'APPLICATION, LES VOLUMES D'EAU ET LES PRÉCAUTIONS D'UTILISATION.

Produit d'association	Taux de ADAMA Clopyralid 360	Taux du produit d'association	Mauvaises herbes supprimées additionnelles
Poast Ultra	0,42 - 0,83 L/ha	0,32 - 0,47 L/ha plus Adjuvant Merge 0,75-1,0L/ha	mauvaises herbes graminées annuelles, chardon des champs
Herbicide Venture L	0,42 – 0,83 L/ha	0,6 - 2,0 L/ha	mauvaises herbes graminées annuelles, chardon des champs
Select	0,42 - 0,83 L/ha	0,19 L/ha plus Amigo à 0,5% v/v	chardon des champs ^{***} , renouée liseron ^{****} , folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané, et avoine spontanée
Odyssey WDG [*]	0,42 - 0,56 L/ha	29 - 43 g/ha	chardon des champs (ADAMA Clopyralid 360 à 0,42 L/ha fournira une suppression des parties épigées du chardon des champs durant 6-8 semaines, alors qu'un taux de 0,56 L/ha fournira une suppression des parties épigées tout au long de la saison)

Vantage™ Plus Max II**	0,28 L/ha	0,94 L/ha	Pour connaître les taux et le moment d'application pour les mauvaises herbes et les graminées annuelles, consulter l'étiquette du produit d'association.
Roundup Transorb HC Liquide**		0,83 L/ha	
Roundup WeatherMAX avec la technologie Transorb 2**		0,83 L/ha	
			Mauvaises herbes supprimées tout au long de la saison: chardon des champs (parties érigées tout au long de la saison), pissenlits <15 cm de diamètre (parties érigées tout au long de la saison), pissenlits >15 cm de diamètre (suppression), laiteron des champs (parties érigées tout au long de la saison), laiteron des champs (parties érigées tout au long de la saison), renouée liseron

* Variétés de canola Clearfield seulement – appliquer lorsque le canola Clearfield est au stade de 2 à 6 feuilles et que le chardon des champs est en croissance active.

** Variétés de canola tolérant au glyphosate seulement – appliquer lorsque le canola est au stade de 2 à 6 feuilles. Utiliser 100 L/ha d'eau.

***Chardon des champs – 0,42 L de ADAMA Clopyralid 360/ha pour une suppression des parties érigées durant 6-8 semaines, 0,56 L d'ADAMA Clopyralid 360/ha pour une suppression tout au long de la saison, 0,83 L d'ADAMA Clopyralid 360/ha pour une suppression l'année suivante

****Renouée liseron – 0,56 L d'ADAMA Clopyralid 360/ha pour une suppression tout au long de la saison

Instructions pour le mélange

Note 1 : Lorsqu'on mélange en réservoir des formulations solubles dans l'eau comme ADAMA Clopyralid 360 avec des concentrés émulsifiables tels que les herbicides Poast Ultra, et Select, il faut commencer par verser ADAMA Clopyralid 360 dans le réservoir du pulvérisateur. Une fois que le réservoir est à moitié rempli d'eau, ajouter le concentré émulsifiable tout en versant le reste de l'eau.

Note 2 : Si le pulvérisateur a été utilisé auparavant pour appliquer des herbicide qui contiennent des herbicides 2,4-D ou MCPA, il faut que l'équipement de pulvérisation soit bien nettoyé avant de mélanger ADAMA Clopyralid 360 dans le réservoir de mélange. Des traces de contamination d'une solution de pulvérisation avec ces herbicides causeront des dommages au canola.

Note 3 : Utiliser 100 L/ha d'eau. Choisir un filtre de 50 mailles (ou à mailles plus espacées). Remplir le réservoir du pulvérisateur aux trois quarts avec de l'eau. Ajouter la quantité requise de sacs solubles d'herbicide ODYSSEY WDG directement dans le pulvérisateur par l'ouverture du réservoir. Agiter pendant au moins 10 minutes pour dissoudre l'herbicide. Une fois que l'herbicide est dissout, utiliser un dispositif de mesure calibré pour ajouter la quantité requise d'ADAMA Clopyralid 360 tout en agitant la solution à pulvériser. Une fois qu'ADAMA Clopyralid 360 est dissout, continuer d'agiter et ajouter la quantité requise d'adjuvant Merge ou de surfactant non ionique et d'engrais. En cas de mousse excessive, un agent antimoissant à base de silicone peut être ajouté (ex. Halt). Continuer de remplir le réservoir d'eau jusqu'au niveau désiré. Si l'agitation est interrompue pendant plus de 5 minutes, remettre la solution à pulvériser en suspension en procédant à une agitation complète avant de recommencer à pulvériser le produit. Entre les charges de sacs hydrosolubles d'herbicide Odyssey WDG, inspecter les filtres à la buse et à l'intérieur du système, les rincer et les nettoyer si nécessaire. Après avoir pulvérisé les sacs hydrosolubles de l'herbicide Odyssey WDG, rincer à fond le réservoir, la rampe, les conduites et les filtres internes ou à la buse avec de l'eau propre pour éviter d'endommager d'autres cultures.

**LIN, y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique
(Ouest canadien seulement)**

Appliquer ADAMA Clopyralid 360 dans les cultures de lin lorsque la plante a atteint 5 à 10 cm de hauteur et que les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Appliquer ADAMA Clopyralid 360 à raison de 0,56 à 0,83 L/ha pour supprimer le chardon des champs, le séneçon vulgaire, la matricaire inodore, la renouée liseron, le laiteron des champs (parties aériennes) et la luzerne spontanée.

Une dose de 0,83 L/ha permettra de supprimer le chardon des champs pour l'année suivante.

Mélanges en réservoir pour les cultures de lin

SE RÉFÉRER AUX ÉTIQUETTES DE CES HERBICIDES POUR CONNAITRE LES AUTRES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LES TAUX (S'ILS NE SONT PAS INDIQUÉS CI-DESSOUS), LE CALENDRIER D'APPLICATION, LES VOLUMES D'EAU ET LES PRÉCAUTIONS D'UTILISATION.

Produit d'association	Taux de ADAMA Clopyralid 360	Taux du produit d'association	Mauvaises herbes supprimées additionnelles
MCPA Ester ou MCPA Amine MCPA Amine (500 g e.a./L) MCPA Ester (500 g e.a./L) MCPA Ester (600 g e.a./L)	0,42 L/ha	420 - 560 g e.a./ha 0,84 - 1,12 L/ha 0,7 - 0,93 L/ha	Chardon des champs (suppression des parties érigées) bourse-à-pasteur, séneçon vulgaire petite herbe à poux, lampourde glouteron, pissenlit, tabouret des champs, chénopode blanc, sarrasin de Tartarie, matricaire inodore, renouée liseron, moutarde sauvage, canola spontané, amarante à racine rouge*, laiteron des champs (parties érigées), luzerne spontanée
Poast Ultra	0,42 - 0,83 L/ha	0,32 - 0,47 L/ha plus Adjuvant Merge 0,75-1,0 L/ha	mauvaises herbes graminées annuelles, Chardon des champs
Poast Ultra plus Ester MCPA	0,42 - 0,83 L/ha	0,32 - 0,47 L/ha plus Adjuvant Merge 0,75-1,0 L/ha plus 420 - 560 g ai/ha	mauvaises herbes à feuilles larges, graminées annuelles, et certaines mauvaises herbes à feuilles larges vivaces
Select	0,56 - 0,83 L/ha	0,19 L/ha + Amigo Adjuvant at 0,5% v/v	chardon des champs*, folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané, avoine spontanée, et renouée liseron

Select plus Ester MCPA	0,21 - 0,28 L/ha	0,19 L/ha plus Amigo Adjuvant à 0,5 v/v plus 420 - 560 g e.a./ha	<p>Taux faible : 0,21 L/ha de ADAMA Clopyralid 360 + 420 g e.a./ha d'Ester MCPA – chardon des champs (infestation faible), folle avoine, sétaires verte, céréales spontanées (blé, orge, avoine).</p> <p>Taux élevé : 0,28 L/ha de ADAMA Clopyralid 360 + 560 g e.a./ha d'Ester MCPA – chardon des champs (infestation de moyenne à élevée), folle avoine, sétaires verte, amarante à racine rouge, renouée, laitron (potager et glabre) (parties épiées), céréales spontanées (blé, orge, avoine), canola spontané, et renouée liseron</p>
------------------------	------------------	--	---

♦ Se référer à l'étiquette de l'herbicide MCPA pour connaître les taux.

♦♦ Chardon des champs – 0,56 L d'ADAMA Clopyralid 360/ha pour une suppression tout au long de la saison, 0,83 L d'ADAMA Clopyralid 360/ha pour une suppression qui se poursuit l'année suivante.

Instructions pour le mélange

Note 1 : Des doses d'herbicide Ester MCPA de 420 g de matière active/ha ou plus, ou d'herbicide MCPA amine de 490 g de matière active/ha ou plus, peuvent retarder la maturité et ainsi diminuer le rendement.

Note 2 : Lorsqu'on utilise des herbicides de contact comme l'herbicide bromoxynil (qui endommagent les feuilles du chardon des champs), il faut appliquer ADAMA Clopyralid 360 de 7 à 14 jours avant ou 14 jours après l'utilisation de ces herbicides pour ainsi permettre au chardon des champs de récupérer et de reprendre sa croissance.

Note 3 : Verser la quantité nécessaire ADAMA Clopyralid 360 dans un réservoir à moitié rempli d'eau et agiter. Ajouter la quantité requise d'herbicide Poast Ultra et continuer à agiter. Verser la quantité de l'adjuvant Merge requise et rajouter ensuite de l'eau jusqu'à ce que réservoir soit rempli. Continuer à agiter.

Note 4 : Verser la quantité nécessaire ADAMA Clopyralid 360, puis de l'herbicide MCPA, dans le pulvérisateur à moitié rempli d'eau et agiter pendant 2 à 3 minutes. Ajouter l'herbicide Poast Ultra, puis l'adjuvant Merge, et rajouter ensuite de l'eau jusqu'à ce qu'on obtienne le volume nécessaire. Agiter sans arrêt.

AVOINE (Ouest canadien seulement), BLÉ (PRINTEMPS) et ORGE (PRINTEMPS)

ADAMA Clopyralid 360 peut être utilisé dans les cultures de blé (printemps), d'orge (printemps) et d'avoine pour supprimer le chardon des champs, le séneçon vulgaire, le laitron des champs (parties aériennes), la renouée liseron, la matricaire inodore et la luzerne spontanée. Il faut appliquer ce ADAMA Clopyralid 360 lorsque le blé, l'orge et l'avoine sont entre le stade des trois feuilles et le stade de la feuille étendard et que les mauvaises herbes sont en pleine croissance. ADAMA Clopyralid 360 endommage les légumineuses telles que le trèfle et la luzerne ; par conséquent, les céréales ne doivent pas être contre-ensemencées de légumineuses. Se reporter à la section intitulée « Pâturage et récolte pour la nourriture pour les animaux » pour connaître les intervalles à respecter dans le cas des cultures immatures.

Taux d'utilisation

ADAMA Clopyralid 360 peut être appliqué tel quel dans les cultures de céréales pour supprimer le chardon des champs.

Pour supprimer la croissance des parties érigées du chardon des champs, appliquer ADAMA Clopyralid 360 à raison de 0,42 L/ha ; l'herbicide agira pendant 6 à 8 semaines. La croissance peut reprendre à la fin de la saison sans toutefois compromettre la récolte.

Pour supprimer le chardon des champs pendant toute la saison, porter la dose ADAMA Clopyralid 360 à 0,56 L/ha.

Mélanges en réservoir pour les cultures d'avoine (Ouest canadien seulement), blé de printemps et orge

SE RÉFÉRER AUX ÉTIQUETTES DE CES HERBICIDES POUR CONNAÎTRE LES AUTRES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LES TAUX (S'ILS NE SONT PAS INDIQUÉS CI-DESSOUS), LE CALENDRIER D'APPLICATION, LES VOLUMES D'EAU ET LES PRÉCAUTIONS D'UTILISATION.

Les mélanges en réservoir suivants permettent de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces indiquées sur les étiquettes des produits d'association ainsi que les mauvaises herbes indiquées dans la colonne des commentaires ci-dessous

Produit d'association	Cultures homologuées	ADAMA Clopyralid 360	Taux du produit d'association	Mauvaises herbes additionnelles supprimées
2,4-D Ester ou 2,4-D Amine 2,4-D Amine (470 g e.a./L) 2,4-D Amine (564 g e.a./L) 2,4-D Ester (564 g e.a./L) 2,4-D Ester (660 g e.a./L)	blé de printemps blé dur orge de printemps	0,28 - 0,42 L/ha	420 - 560 g e.a./ha 0,9 - 1,2 L/ha 0,75 - 1,0 L/ha 0,64 – 0,85 L/ha	Chardon des champs (ADAMA Clopyralid 360 à 0,28 L/ha supprimera le chardon des champs durant 6 à 8 semaines et, à 0,42, fournira une suppression tout au long de la saison) NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE
MCPA Ester ou MCPA Amine MCPA Amine (500 g e.a./L) MCPA Ester (500 g e.a./L) MCPA Ester (600 g e.a./L)	blé de printemps blé dur orge de printemps avoine	0,28 - 0,42 L/ha	420 - 560 g e.a./ha 0,84 - 1,12 L/ha 0,7 – 0,93 L/ha	Chardon des champs (ADAMA Clopyralid 360 à 0,28 L/ha supprimera le chardon des champs durant 6 à 8 semaines et, à 0,42, fournira une suppression tout au long de la saison)
MCPA Ester plus Achieve Liquide	blé de printemps blé dur orge de printemps	0,21 - 0,28 L/ha	420 - 560 g e.a./ha plus 0,5 L/ha plus Turbocharge 0,5% v/v	sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq, ivraie de Perse, folle avoine NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE
MCPA Ester plus Assert 300 SC	blé de printemps blé dur orge de printemps	0,21 - 0,28 L/ha	420 - 560 g e.a./ha plus 1,3 - 1,6 L/ha	folle avoine: utiliser 1,3 L/ha d'Assert 300 SC sur la folle avoine au stade de 1-3 feuilles et 1,6 L/ha d'Assert 300 SC sur la folle avoine au stade de 4 feuilles. NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE
MCPA Ester plus Axial 100 EC	blé de printemps orge de printemps	0,21 - 0,28 L/ha	420 - 560 g e.a./ha plus 600 mL/ha plus Adigor 700 mL/ha	folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, panic millet NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE
MCPA Ester plus Everest Solupak 70DF	blé de printemps	0,21 - 0,28 L/ha	420 - 560 g e.a./ha plus 43 g/ha	sétaire verte, folle avoine NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE

MCPA Ester plus Horizon 240 EC	blé de printemps blé dur	0,21 - 0,28 L/ha	420 - 560 g e.a./ha plus 230 - 290 mL/ha + Score Adjuvant 0,8 - 1,0% v/v	folle avoine, sétaires verte et glauque, avoine cultivée spontanée, échinochloa pied-de-coq, graines de l'alpiste des Canaries spontanée à 230 mL/ha d'Horizon 240 EC plus 0,8 % v/v d'Adjuvant Score mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus ivraie de Perse à 290 mL/ha d'Horizon 240 EC plus 1,0 % v/v d'Adjuvant Score NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE
MCPA Ester plus Puma 120 Super	blé de printemps blé dur orge de printemps	0,21 - 0,28 L/ha	420 - 560 g e.a./ha plus 385 - 770 mL/ha	sétaires verte à 385 mL/ha de Puma 120 Super sétaires verte, folle avoine, échinochloa pied-de-coq à 770 mL/ha de Puma 120 Super NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE
Florasulam SC plus MCPA Ester	blé de printemps blé dur orge de printemps avoine	0,21 L/ha	0,1 L/ha plus 420 g e,a./ha	chardon des champs, canola spontané*, céréaiste vulgaire, gaillet gratteron, pissenlits (semis ; rosettes hivernantes <15 cm), sagesse-des-chirurgiens (rosettes de printemps seulement), ortie royale, chénopode blanc, amarante, céanothus d'Amérique, bourse-à-pasteur, renouée, laiteron des champs (parties épigées seulement)** , laiteron potager, tabouret des champs, érodium cicutaire, renouée liseron, et moutarde sauvage, et suppression du pissenlit (rosettes hivernantes >15 cm ; plantes matures) *Y compris les variétés de canola Roundup Ready, Liberty-Link et Smart tolérants aux herbicides **Suppression seulement constatée au moins 40 jours après le traitement

Florasulam SC plus MCPA Ester plus Assert 300 SC	blé de printemps blé dur orge de printemps	0,21 L/ha	0,1 L/ha plus 420 g e.a./ha +/- 1,6 L/ha	folle avoine utiliser 1,3 L/ha d'Assert 300 SC sur la folle avoine au stade de 1-3 feuilles et 1,6 L/ha d'Assert 300 SC sur la folle avoine au stade de 4 feuilles NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE
Florasulam SC plus MCPA Ester plus Everest Solupak 70DF	blé de printemps blé dur	0,21 L/ha	0,1 L/ha plus 420 g e.a./ha plus 43 g/ha plus Agral 90 ou AgSurf 0,25% v/v	sétaire verte, folle avoine NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE
Florasulam SC plus MCPA Ester plus Axial 100 EC	blé de printemps orge de printemps	0,21 L/ha	0,1 L/ha plus 420 g e.a./ha plus 600 mL/ha Plus Adigor 700mL/ha	folle avoine, sétaire verte*, sétaire glauque, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, panic millet, et échinochloa pied-de-coq** *Répression seulement de la sétaire verte. **Une diminution de la suppression de l'échinochloa pied-de-coq peut être constatée avec ce mélange en réservoir. NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE
Starane™ II plus MCPA Ester	blé de printemps blé dur orge de printemps	0,21 L/ha ou 0,28 L/ha	0,31 L/ha plus 420 g e.a./ha 0,41 L/ha plus 560 g e.a./ha	Taux faible : gaillet gratteron (1-4 verticilles), chardon des champs (infestations faibles), lin spontané (1-12 cm), sagesse-des-chirurgiens (semis de printemps 2-4 feuilles), kochia***, chénopode blanc, moutarde sauvage, bourse-à-pasteur, tabouret des champs, tournesol spontané et répression de l'érodiolium ciculaire (1-8 feuilles) Taux élevé : gaillet gratteron (1-4 verticilles), sagesse-des- chirurgiens**, kochia***, chénopode blanc, bourse-

				<p>à-pasteur, tabouret des champs, érodium ciculaire(1-8 feuilles), tournesol spontané, lin spontané (1-12 cm), moutarde sauvage, sarrasin de Tartarie, renouée liseron (1-4 feuilles), chardon des champs * (infestations de moyennes à élevées), canola spontané, pissenlit ** séneçon vulgaire, mauve à feuilles rondes (1-6 feuille), amarante à racine rouge, ansérine de Russie, matricaire inodore, renouée, laitron potager, laitron des champs*, et suppression de la céréaste vulgaire ***, ortie royale (2-6 feuille)</p> <p>* Suppression tout au long de la saison, avec des repousses à l'automne (suppression des parties épigées). ** rosettes de printemps seulement. *** Y compris les biotypes résistants aux herbicides du Groupe 2 qui inhibent l'enzyme ALS. NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE</p>
--	--	--	--	--

<p>Starane II Plus MCPA Ester plus Achieve Liquide</p>	<p>blé de printemps blé dur orge de printemps</p>	<p>0,21 L/ha ou 0,28 L/ha</p>	<p>0,31 L/ha plus 420 g e.a./ha plus 0,5 L/ha or 0,41 L/ha plus 560 g e.a./ha plus 0,5 L/ha plus Turbocharge 0,5 % v/v</p>	<p>plus sétaires verte, folle avoine NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE</p>
<p>Starane II plus MCPA Ester plus Assert 300 SC</p>	<p>blé de printemps blé dur orge de printemps</p>	<p>0,21 L/ha ou 0,28 L/ha</p>	<p>0,31 L/ha plus 420 g e.a./ha plus 1,3 – 1,6 L/ha ou 0,41 L/ha plus 560 g e.a./ha plus 1,3 – 1,6 L/ha</p>	<p>folle avoine Utiliser 1,3 L/ha d'Assert 300 SC sur la folle avoine au stade de 1-3 feuilles et 1,6 L/ha d'Assert 300 SC sur la folle avoine au stade de 4 feuilles NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE</p>
<p>Starane II plus MCPA Ester plus Everest Solupak 70DF</p>	<p>blé de printemps blé dur</p>	<p>0,21 L/ha ou 0,28 L/ha</p>	<p>0,31 L/ha plus 420 g e.a./ha plus 43 g/ha ou 0,41 L/ha plus 560 g e.a./ha plus 43 g/ha</p>	<p>sétaires verte, folle avoine NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE</p>

Starane II Plus MCPA Ester plus Horizon 240 EC	blé de printemps blé dur	0,21 L/ha ou 0,28 L/ha	0,31 L/ha plus 420 g e,a./ha plus 230 mL/ha + Score Adjuvant 0,8% v/v ou 0,41 L/ha plus 560 g e,a./ha plus 230 mL/ha + Score Adjuvant 0,8 % v/v	sétaire verte, folle avoine NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE
Starane II plus MCPA Ester plus Puma 120 Super	blé de printemps blé dur orge de printemps	0,21 L/ha or 0,28 L/ha	0,31 L/ha plus 420 g e,a./ha plus 385 - 770 mL/ha or 0,41 L/ha plus 560 g e.a./ha plus 385 - 770 mL/ha	sétaire verte à 385 mL/ha de Puma 120 Super sétaire verte, folle avoine, et échinochloa pied-de-coq à 770 mL/ha de Puma 120 Super NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE
Refine Extra plus 2,4-D Ester ou MCPA Ester	blé de printemps orge de printemps (Ouest du Canada seulement)	0,21 L/ha	20 g/ha + Agral 90 Adjuvant 0,2 % v/v plus 420 g e.a./ha	laiteron des champs, renouée liseron, canola spontané, moutarde sauvage, renouée persicaire et tabouret des champs, tout en fournissant une suppression saisonnière du chardon des champs et une répression du gaillet gratteron NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE

Instructions pour le mélange

Note 1: Si un produit d'association nécessite l'ajout d'un adjuvant, ajouter l'adjuvant et le taux de dilution recommandés au mélange en réservoir.

Note 2 : Pour un mélange avec l'herbicide Refine Extra, mélanger d'abord le Refine Extra dans de l'eau fraîche, puis ajouter la quantité requise ADAMA Clopyralid 360. Incorporer ensuite l'herbicide MCPA ou l'herbicide 2,4-D et ajouter le surfactant en dernier.

TERRES EN JACHÈRE D'ÉTÉ ET TERRES AGRICOLES NON CULTIVÉES

ADAMA Clopyralid 360 peut être appliqué sur les terres laissées en jachère d'été (une fois par an) et sur les terres agricoles non cultivées (autour des bâtiments agricoles, des aires de stockage, des clôtures, etc.) à raison de 0,83 L/ha pour la suppression du chardon des champs, de la matricaire inodore, du séneçon vulgaire, de la renouée liseron, des parties aériennes du laiteron des champs et de la luzerne spontanée. Procéder à la pulvérisation lorsque le chardon des champs est en pleine croissance et se trouve entre le stade de la rosette et celui du bourgeonnement.

GRAMINÉES DE SEMIS ET ÉTABLIES POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES ET DE FOURRAGE (OUEST CANADIEN SEULEMENT)

Y compris : pâturin des prés, brome inerme, alpiste roseau, fétuque rouge traçante, fétuque des prés, fétuque élevée, vulpin des prés, dactyle pelotonnée, élyme de l'Altaï, élyme de Russie, phléole des prés, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, chiendent à tiges rudes, agropyre des rives pour la production de semences et de fourrage et agropyre élevé pour la production de fourrage seulement : Pour combattre les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette ainsi que le trèfle d'alsike, appliquer ADAMA Clopyralid 360 à raison de 0,42 à 0,83 L/ha dans 110 à 220 L/ha d'eau. Effectuer un traitement par an au moyen d'un pulvérisateur terrestre. Pour les semis de graminées, appliquer le produit au stade de 2 à 4 feuilles. Pour les graminées établies, appliquer au stade du gonflement, ou en automne après la récolte, ou au début du printemps. Consulter la section « Pâturage et récolte pour la nourriture pour animaux ».

BETTERAVES À SUCRE

Pour supprimer le chardon des champs, appliquer ADAMA Clopyralid 360 à raison de 0,56 à 0,83 L/ha au moyen d'un pulvérisateur terrestre. Faire une pulvérisation foliaire généralisée ou en bande sur un rang. Lorsqu'on effectue un traitement en bande, il faut réduire la quantité ADAMA Clopyralid 360 en proportion avec la largeur de la bande. ADAMA Clopyralid 360 doit être appliqué lorsque les betteraves à sucre sont entre le stade du cotylédon et celui de huit feuilles. Pour supprimer efficacement le chardon des champs, faire un traitement généralisé, c'est-à-dire pulvériser ADAMA Clopyralid 360 sur toute la surface infestée. Ne pas appliquer le produit au cours des 90 jours qui précèdent la récolte.

ZONES TAMPONS

L'utilisation des méthodes de pulvérisation et de l'équipement suivants NE requiert PAS une zone tampon: pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé.

Pour l'application sur des emprises, aucune zone tampon n'est requise pour protéger les milieux terrestres vulnérables. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible qui réduit au minimum la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple, direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple, pulvérisation de grosses gouttelettes, réduction au minimum de la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal).

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (par exemple, des prairies, des forêts, des terres à bois, des haies, des grands pâturages libres ou des zones arbustives).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Blé, orge, avoine, lin, canola, graminées fourragères, betterave à sucre, utilisations non agricoles	2*

* Des zones tampons pour protéger les milieux terrestres vulnérables ne sont pas requises pour les emprises, notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité, les routes et les terrains d'entraînement des bases militaires.

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et adopter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) des produits constituant le mélange et appliquer au moyen de la catégorie la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin ou moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que ADAMA Clopyralid 360 est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à ADAMA Clopyralid 360 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner ADAMA Clopyralid 360 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. à 1-855-264-6262 ou à <http://www.adama.com/canada/en/crop-protection>.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.